



Nom de l'action : **Amélioration de l'offre de Points d'Apports Volontaires (PAV)**

Thème : Déchets, eau, énergie

Enjeu « R » : La limitation des déchets et l'amélioration du tri

Objectif Agenda 21 : optimiser l'offre de collecte sur la commune

Date de création de la fiche : 09/11/2018

Dernière mise à jour : 31/01/2019

En projet	En cours	Réalisé	Abandonné
-----------	-----------------	---------	-----------

Acteurs de l'action

Pilote de l'action : Guy Tézier

Elue référente : Pascal Cortejo

Services ou structure concernée : services techniques, service urbanisme

Partenaires : Département prévention et gestion des déchets du Conseil de Territoire Aix-Marseille Provence Métropole

Commission référente : commission travaux

Contexte

La commune de Gréasque a rejoint le territoire du Pays d'Aix en 2014.

Etudes et installations de Point d'Apports Volontaires ont commencé progressivement.

Alors que les chiffres concernant la collecte sélective étaient plutôt satisfaisants en 2014, la commune se situe en dessous de la moyenne du Territoire des 36 communes du Pays d'Aix, depuis 2015 :

- 47kg/hab/an en 2015 sur Gréasque, contre 50.2 kg/hab/an pour le Territoire du Pays d'Aix.
- 46.7 kg/hab/an en 2016 sur Gréasque, contre 52.4 kg/hab/an pour le Territoire du Pays d'Aix.
- 48,8 kg/hab/an en 2017 !

Concernant les ordures ménagères, la commune est à « + 7kg/hab/an » pour 2017 :

- 376 kg/hab/an en 2015.
- 388 kg/hab/an en 2016.
- 395 kg/hab/an en 2017

La commune a construit un partenariat renforcé avec le Département prévention et gestion des déchets du Conseil de Territoire Aix-Marseille Provence Métropole afin de proposer davantage de Points de collecte et d'informer et sensibiliser les habitants (une fiche action spécifique a été créée en parallèle de celle-ci).

Description de l'action et calendrier de mise en œuvre

Ce projet s'adresse :

- aux habitants
- aux services techniques et urbanisme de la commune

Les différentes étapes du projet :

- organiser des réunions régulières avec le Département prévention et gestion des déchets du Conseil de Territoire Aix-Marseille Provence Métropole pour effectuer des points d'avancement sur l'offre actuelle de PAV, les installations tests, et la pérennisation des PAV (semi-enterrés et enterrés).
- insérer ces points à l'ordre du jour de la commission travaux au moins une fois par an pour anticiper les dépenses budgétaires en génie civil.
- établir un planning des futures installations sur les années à venir.
- effectuer des bilans annuels de l'utilisation des PAV proposés.

Résultats attendus de l'action

- Augmenter le nombre de Points d'Apports Volontaires sur la commune : soit 1 PAV pour 260 habitants (1 PAV pour 457 habitants en 2017).
- Assurer un suivi de l'optimisation des PAV sur les années à venir
- diminuer le kg/hab/an relevé dans les ordures ménagères

Indicateurs d'évaluation :

- évolution du nb de PAV / ans
- nb de réunion de suivi des PAV effectuées par an.
- évolution du kg/hab/an de déchets recyclables récoltés.
- évolution du kg/hab/an de déchets ménagers récoltés.

Budget prévisionnel 2018-2021

Niveau de Développement Durable et de Mise en œuvre de l'action

Aménagement et construction durables
Modification des modes de comportement et de consommation
Démarche écoresponsable

Suivi de l'action

2015 :

Le Pays d'Aix a réalisé une étude sur l'optimisation des PAV existants et travaille en collaboration, avec la commune sur la prise en charge d'installation de nouveaux PAV et d'aménagements de PAV existants en semi-enterrés et enterrés

Sur l'existant, l'ensemble des installations est utilisé, même si pas encore bien optimisée selon les sites.

Pour information cependant, selon le dernier rapport de la CPA de collecte des déchets sur Gréasque en 2014, 211 tonnes de collecte sélective et séparative est effectuée, ce qui représente un ratio de 50 kg/ hbts (moyenne CPA : 53 kg)

2016 à 2017 ?

2018 :

La commune possède 9 Point d'Apports Volontaires (PAV), en triflux (verre, EMR, JRM).

Suite à la dernière réunion, le service collecte de la Métropole, les services techniques et la commission travaux ont travaillé ensemble pour valider et réajuster les futures installations envisagées.

La commune possèdera d'ici fin 2018 de 14 PAV + 1 semi-enterré aux pierrassons, soit 1 PAV pour 260 habitants, ce qui devrait permettre d'améliorer les conditions et l'incitation au tri des gréasquéens.

Un travail de collaboration étroite se met en place entre les services Prévention et Collecte, afin d'améliorer la qualité et le suivi du tri.

Services techniques et services métropolitains ont convenus de se transmettre des informations régulières sur :

- Les avancées des installations
- Les dépôts sauvages laissés autour des PAV
- Des réajustements éventuels sur les installations effectuées
- Des communications et informations à relayer aux administrés

Une pré-étude, regroupant la liste de 7 nouveaux points de collectes qui pourraient être potentiellement installés, enterré, est donné à Guy Tézier.

La commune va étudier ces propositions dans son programme à moyen et long terme.

Bilan

Actuellement, la commune possède 15 Points de collecte sélective répertoriés sur une cartographie et une application mobile élaborées par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Ils sont répartis dans les secteurs suivants :

- Lou Valadet.
- Avenue de la Libération.
- Zac des Pradeaux.
- Lotissement pierrasson.
- Les Castors.
- Montée du trainage.
- Rond point Ferdinand Arnaud.
- Gymnase Amalbert.
- Boulodrome.
- Place des mineurs.
- Avenue Jean Moulin.
- Parking Pasteur.
- La Tréyère.
- Clos de la Diote.
- La grande carraire.

Budget final *Combien ça a coûté ?*

Quelles ont été les frais engagés ? Qui a financé ?

Pistes d'amélioration *qu'est qu'on en retient ?*

Au regard du bilan, qu'est-ce qui pourrait être amélioré à l'avenir ?